

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
130/19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

**OBJET : Animation pour les personnes du bel âge
Subventions de fonctionnement 5ème répartition - investissement 2ème répartition
Exercice 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'animation des personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport expose, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement et investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020, dans le cadre du dispositif de soutien aux associations de l'animation pour les personnes du bel âge.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 12.500 € en fonctionnement ;
- 6.500 € en investissement ;

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL